

## Divorce & partage indivision

Par **webounet**, le **20/05/2015** à **15:12**

Bonjour,

Je vis actuellement une situation difficile et j'aurai aimé trouver ici quelques éclaircissements.

nous avons vendu le bien familiale et nous divorçons (séparation de bien) suite a cette revente.

nous avons un désaccord sur la méthode de partage, maison acheté en indivision 70% (mme) 30% (Mr) inscrit sur l'acte.

achat de la maison 312 000 euros

Mme a fait un apport de 125 000 euros

et nous avons emprunter 50/50 pour 187 000 euros

nous vendons la maison au bout de 8 ans.

selon le calcul de mes conseillers il en résulte une fois le bien vendu :

450 000 (vente net) - 128 000 (remboursement pret)

Mme 225 000 - Mr 96600 euros

cela ne convient pas a Mme qui dit ne pas faire assez de plus value. Ses conseillers lui indic donc que le partage devrait être comme suit :

450 000 (vente net) = répartition des sommes 70/30

"puis" remboursement du pret 50/50

soit Mme 251 000 - Mr 71000

quel est la bonne méthode? sachant le notaire qu'elle a désigné pour notre vente, lui confirme que c'est a nous de rembourser le prêt sur la repartition et qu'il ne deduera pas ce dernier avant la repartition.

Merci de vos réponses précieuses.

Par **webounet**, le **20/05/2015** à **15:16**

J'ajoute qu'elle m'a indiqué qu'elle risquerait une donation déguisé en me laissant la part 30% (96600 euros) elle me propose donc une reconnaissance de dette si je tiens a ce différent de 30 000 euros environ, ou que nos deux filles (2 et 6 ans) pourraient rentrer dans l'achat de

mon futur bien, mais je trouve assez étrange cette proposition, pas forcément saine pour tout le monde, je ne tiens pas à impliquer mes filles dans un montage financier vu leur âge...